



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 14 novembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le quatorze novembre deux mille onze (14 novembre 2011) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère Madame Amélie Vaillancourt-Lacas, poste numéro 3
- Le conseiller Monsieur Daniel Lepage, poste numéro 4
- Le conseiller Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
- Le conseiller Monsieur Jean-Philippe Tremblay, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est :18

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 14 novembre 2011**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2011**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. Acceptation des comptes du mois;
 - 4.2. Adoption du calendrier des séances 2012;
 - 4.3. Date d'adoption du budget 2012;
 - 4.4. Dépôt et publication du rapport financier du maire;
 - 4.5. Dépôt du rôle triennal 2012,2013 et 2014 et publication de l'évaluation foncière;
 - 4.6. Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 4.7. Nomination des représentants municipaux – Comité pour le développement du site au lac Boisseau;
 - 4.8. Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2011;
- 5. AVIS DE MOTION**
 - 5.1. Avis de motion : règlement 01-2012 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2012;
 - 5.2. Avis de motion : projet de règlement numéro 12A-2011, portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;
- 6. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 6.1. Adoption du règlement résiduel numéro 07-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 ;
 - 6.2. Premier projet de règlement numéro 12A-2011 portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;



7. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Embauche de Martin Papineau à titre de Directeur du Service des incendies;
- 8.2 Nomination des membres de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 9.1 Autoriser la dépense pour la réparation du chargeur sur roues;

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1. Modification du projet Place du Centenaire, concept de vente et réaménagement des lotissements;
- 11.2. Demande de PIIA concernant le secteur patrimonial du noyau villageois, demande numéro 2011-00014, pour une résidence située au 25, Place du Centenaire;
- 11.3. Abrogation de la résolution numéro 272-11 – Modification du projet de la Place du Centenaire – Concept de vente et réaménagement des lotissements, et de la résolution 273-11 – Demande de PIIA concernant le secteur patrimonial du noyau villageois, demande numéro 2011-00014, pour une résidence située au 25, Place du Centenaire.

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DIVERS

- 13.1 Le maire informe la population du point suivant : - Fleurons du Québec;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 257-11

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 258-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance et de reporter le point 4.8.

Adoptée

3. RÉS. 259-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2011

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011.

Adoptée

4.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE



4.1. RÉS. 260-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de 828 013,50 \$ selon la liste numéro **10-2011**

➤	Liste sélective des déboursés par chèque du 1 ^{er} au 31 octobre 2011 (ch. nos. 5226 à 5227 inc.)	
	(ch. Nos 5272 à 5369 inc.)	769 141,01 \$
➤	Remise provinciale au 19 octobre 2011	15 121,54 \$
➤	Remise fédérale au 19 octobre 2011	6 351,16 \$
➤	Remise REER au 31 octobre 2011	0 00 \$
➤	Dépôts salaires 25 septembre au 22 octobre 2011 inclus (Semaines nos. 39 à 42 inclus)	37 399,79 \$
		828 013,50 \$

Adoptée

4.2. RES. 261-11

ADOPTION DU CALENDRIER 2012 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

l'article 148 du Code municipal du Québec, amendé par le projet de loi 82 sanctionné le 12 juin 2008, prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance ;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| ➤ Lundi, 16 janvier à 19h30 | ➤ Samedi, 14 juillet à 10h00 |
| ➤ Lundi, 13 février à 19h30 | ➤ Samedi, 11 août à 10h00 |
| ➤ Lundi, 12 mars à 19h30 | ➤ Lundi, 10 septembre à 19h30 |
| ➤ Mardi, 10 avril à 19h30 | ➤ Mardi, 9 octobre à 19h30 |
| ➤ Lundi, 14 mai à 19h30 | ➤ Lundi, 12 novembre à 19h30 |
| ➤ Lundi, 11 juin à 19h30 | ➤ Lundi, 10 décembre à 19h30 |

Adoptée

4.3. RÉS. 262-11

DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2012

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents le maire s'étant abstenu de voter, de fixer au 12 décembre prochain, à 20 h 30, une séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2012 à la salle du conseil municipal.

Adoptée

4.4. RÉS. 263-11

DÉPÔT ET PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER DU MAIRE

Il est proposé par M. le maire, Maurice Plouffe, appuyé Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser la publication du rapport financier 2011 du

1987



maire, tel que présenté. Le dépôt de ce rapport comprend la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

Adoptée

4.5. **RÉS. 264-11**

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2012-2013-2014 ET PUBLICATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents le maire s'étant abstenu de voter, de déposer le rôle triennal 2012, 2013 et 2014 et la publication de l'évaluation foncière. Le rôle triennal 2012, 2013 et 2014 est disponible, en consultation seulement au bureau municipal et sera effectif au 1^{er} janvier 2012.

Adoptée

4.6. **DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, spécifie que chacun des membres du conseil a fait la divulgation des intérêts pécuniaires à la directrice générale, Mme Marie-France Brisson. Mme Brisson confirme les avoir reçus.

4.7. **RÉS. 265-11**

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX – COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE AU LAC BOISSEAU

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de La Conception, en partenariat avec la Ville de Mont-Tremblant a officialisé en date du 25 août 2011, par la résolution numéro 218-11, sa volonté d'acquérir un site au lac Boisseau;

CONSIDÉRANT QU'

il est entendu entre les deux partenaires de mettre en place un comité afin de travailler ensemble pour le développement dudit site et ce au service des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'

il est entendu entre les deux parties de nommer deux fonctionnaires et un élu par municipalité ;

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents le maire s'étant abstenu de voter, de nommer le maire, M. Maurice Plouffe, le directeur des finances, M. Denis Jubinville, et la directrice générale, Mme Marie-France Brisson, afin de représenter la Municipalité de La Conception sur ce comité.

Adoptée

4.8. **RÉS. 266-11**

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de mandater la firme de comptables agréés Amyot Gélinas, représentée par M. Christian Gélinas, pour la vérification comptable de la Municipalité de La Conception pour l'exercice financier 2011, pour un coût maximum de 9 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

1988



Période de questions du public

5.- AVIS DE MOTION

5.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 01-2012, DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2012

Avis de motion est donné séance tenante par le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay, à l'effet que le règlement 01-2012, décrétant le taux de la taxe foncière, les tarifs et compensations pour l'année 2012, sera présenté lors d'une séance subséquente pour adoption.

Le conseiller, M. Jean-Philippe Tremblay demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

5.2 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12A-2011 PORTANT SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Mme. la conseillère Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, donne un avis de motion de la présentation, séance tenante, d'un projet de règlement numéro 12A-2011, portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux.

La conseillère Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

6- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6.1. RÉS. 267-11 RÈGLEMENT RÉSIDUEL NUMÉRO 07-2011, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme, règlement numéro 10-2006, est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de La Conception depuis le mois d'août 2006, mois de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de La Conception a adopté le 21 août 2006, le règlement sur les permis et certificats numéro 11-2006, le règlement de lotissement numéro 12-2006, le règlement de construction numéro 13-2006, a adopté le règlement de zonage numéro 14-2006 et a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 15-2006, le tout en conformité avec la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin d'autoriser l'usage *projet intégré d'habitation* dans la zone HF-1 et créer une nouvelle zone HR-4 à même les zones HR-2 et HF-1;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs principaux du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de La Conception et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 août 2011;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue dûment le 25 août 2011;



ATTENDU QU' aucun article susceptible d'approbation référendaire et faisant partie intégrante du présent règlement n'a été contesté ;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarant l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le règlement résiduel numéro 07-2011, modifiant le règlement numéro 14-2006.

Adoptée

6.2. RÉS. 268-11 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12A-2011 PORTANT SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU les exigences ministérielles envers les élus municipaux de se doter d'un outil législatif visant à encadrer leur intégrité dans le cadre de leurs fonctions, soit via l'adoption d'un règlement portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;

ATTENDU QUE la démarche d'adoption dudit règlement a été menée dûment et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE que le conseil municipal a élaboré, lu et compris le contenu de ce projet de règlement et qu'il souhaite n'y apporter aucun changement;

ATTENDU QU' les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarant l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le premier projet de règlement numéro 12A-2011 portant sur le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux et qu'il entre en vigueur au sens de la Loi tel que déposé.

Adoptée

Période de questions du public

7- APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. RÉS. 269-11 NOMINATION DE M. MARTIN PAPINEAU A TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES ET AUTORISANT LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A SIGNER SON CONTRAT

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'un Directeur du Service des incendies, pour ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QU' un affichage de poste a été dûment complété et suivant la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE; M. Martin Papineau possède les compétences nécessaires pour occuper le poste et il est le directeur du Service des incendies par intérim depuis plusieurs mois;



Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat d'embauche de M. Martin Papineau, à titre de Directeur du Service des incendies;

Félicitations M. Papineau.

Adoptée

8.2. RÉS. 270-11

NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

CONSIDÉRANT QU'

on est à mettre à jour en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique le plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'

un comité est formé pour élaborer le plan des mesures d'urgence;

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de nommer Mme Diane Pigeon, M. Richard Beaulieu, M. Martin Papineau, M. Denis Jubinville, M. Roch Gervais et Mme Marie-France Brisson, sur ce comité.

Adoptée

Période de questions du public

9- TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9.1. RÉS. 271-11

AUTORISER LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT

l'usage obligatoire du chargeur sur roues en saison hivernale entre autres;

CONSIDÉRANT

les réparations nécessaires pour le bon fonctionnement du véhicule et de ses équipements;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la dépense au Centre d'usinage de Labelle n'excédant pas 5 500 \$ plus les taxes applicables pour réparer le chargeur sur roues.

Adoptée

Période de questions du public

10- HYGIÈNE DU MILIEU

11- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**11.1 RÉS. 272-11
Abrogée 274-11**

MODIFICATION DU PROJET DE LA PLACE DE CENTENAIRE CONCEPT DE VENTE ET RÉAMÉNAGEMENT DES LOTISSEMENTS

CONSIDÉRANT

les explications données aux membres du comité concernant les changements présentés par les promoteurs du projet domiciliaire Place du Centenaire;



CONSIDÉRANT QU' ils désirent refaire les lotissements afin de favoriser la vente des terrains pour la construction de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QU' ils désirent que les futurs acheteurs ne soient plus obligés de construire les modèles de résidences qui étaient proposés initialement dans le projet; ils pourraient construire leur propre modèle de maison, suite aux recommandations du comité d'urbanisme et selon les critères du PIIA définis par le comité et acceptés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE suite aux explications les membres du comité se sont entendus sur les critères qui s'appliqueront dans le projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, que suite à la recommandation du CCU d'accepter la présente demande, aux conditions suivantes :

- 1) Les résidences devront s'harmoniser avec les résidences déjà construites et avoir une finition extérieure de bois en façade (maibec, Cape Cod ou autres) avec une touche de pierre (ex. maison modèle, tour de la porte ou autres);
- 2) Les couleurs devront s'agencer avec le cadre de bâti des résidences déjà construites.

Adoptée

11.2. RÉS. 273-11
Abrogée 274-11

DEMANDE DE PIIA CONCERNANT LE SECTEUR PATRIMONIAL DU NOYAU VILLAGEOIS, DEMANDE NUMÉRO 2011-00014, POUR UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 25, PLACE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent construire une résidence située au 25, Place du Centenaire;

CONSIDÉRANT QUE l'esquisse produite par les demandeurs répond aux critères du PIIA de la Place du Centenaire à l'exception du type de revêtement en façade qui devra être en bois;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'objectif # 5 du PIIA 003-Secteur patrimonial du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de maison proposé s'intègre bien avec le cadre bâti souhaité du projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Hudon conseillère, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, que suite à la recommandation du CCU d'accepter la présente demande, à la condition suivante :

Que la finition extérieure en façade de la résidence soit faite de bois de type maibec ou similaires.

Adoptée

11.3. RÉS. 274-11

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 272-11-MODIFICATION DU PROJET DE LA PLACE DU CENTENAIRE – CONCEPT DE VENTE ET RÉAMÉNAGEMENT DES LOTISSEMENTS, ET DE LA RÉOLUTION 273-11-DEMANDE DE PIIA CONCERNANT LE SECTEUR PATRIMONIAL DU NOYAU



VILLAGEOIS NUMÉRO 2011-0014, POUR UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 25, PLACE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a jugé important, après discussions lors de la période de questions portant uniquement sur les sujets mentionnés au au bloc « Urbanisme et environnement », d'approfondir davantage ledit dossier ciblé de la résolution numéro 272-11 en obtenant une validation supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la résolution numéro 273-11 découle directement de l'adoption de la résolution numéro 272-11 ;

Il est proposé par Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère, et appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'abroger les résolutions numéro 272-11 et 273-11 et de procéder à une validation avant que le conseil ne se prononce davantage sur le sujet.

Adoptée

12- LOISIRS ET CULTURE

13- DIVERS

13.1 RÉS. 275-11

LE MAIRE INFORME LA POPULATION DU POINT SUIVANT : « FLEURONS DU QUÉBEC »

J'ai le plaisir de vous dévoiler les résultats de l'évaluation de la Municipalité de La Conception par le programme de classification horticole des Fleurons du Québec. La Municipalité a reçu trois Fleurons et cette classification est valable pour les années 2011-2012 et 2013.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

14.1. RÉS. 276-11

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h19

Adoptée

Marie-France Brisson,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Maurice Plouffe
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142-2 du Code municipal.